



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné,

Que le règlement intitulé *Règlement 306-26 décrétant des travaux d'aménagement d'une nouvelle conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin privé Champs-Fleuris, comprenant l'acquisition des servitudes permanentes pour l'aménagement et l'entretien futur de cette conduite, comportant une dépense de 110 051,08 \$ financée à même une taxe payable dans l'année par les propriétaires desservis totalisant un montant de 30 000 \$ et le solde financé à même le règlement parapluie portant le numéro 254-22* est entré en vigueur le 17 août 2026.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19 AOÛT 2026.

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19 AOÛT 2026.

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et greffier-trésorier